

Accompagnateur de tourisme équestre

RNCP36133 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335, 334
Formacode(s)	42693, 42632, 15479, 42691
Code(s) ROME	A1501, G1301, G1201, G1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/01/2022
Date d'échéance	26/01/2025

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION · SIRET : 34438670100074

Partenaires habilités

67 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 67 à former.

Organisme	SIRET	Habilitati on
ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT COMPORTEMENTAL	44828932200 027	Former
A HUE ET A DIA	50922736900 014	Former
ASS LE MOULIN DE CAUNES	41985757800 019	Former
ASSOCIATION DES CAVALIERS DE L'EST	48389400200 011	Former
ASSOCIATION POUR LA PROMENADE EQUESTRE EN BANDE RHENANE	82193980800 019	Former
AUREL'HORSE	50846461700 028	Former
CALSACY EQUITATION SARL	48072563900 011	Former
CAROLE DHUIT	43838261600 029	Former
CECILE DUCRAY	40044786800 011	Former
C.E.F.T.E.R. PACA CENTRE ECOLE DE FORMATION AUX TECHNIQUES EQUESTRES REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	43465897700 013	Former

Liste complète des 67 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36133-accompagnateur-de-tourisme-equestre/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Depuis les années 80 les activités équestres ont connu une croissance sans précédent de 374 %. Sous la double tutelle des ministères en charge des sports et de l'agriculture, ce développement s'est accompagné d'une très grande diversification tant du point de vue des pratiques (plus de 30 disciplines couvrant les champs du loisir, du sport, de la pleine nature et de la culture), que de celui des publics (tous âges, tous milieux sociaux professionnels et tous publics spécifiques).

Au sein de ce secteur, les activités de tourisme équestre constituent une voie privilégiée pour la découverte et la pratique des activités équestres et jouent un rôle structurant majeur en lien avec l'industrie touristique. Ce pan des activités équestres contribue également au développement, à l'aménagement et à l'entretien de l'espace rural ainsi qu'à la préservation et à l'éducation à l'environnement.

ACTIVITÉS VISÉES

L'accompagnateur de tourisme équestre encadre tous les publics. Il exerce son activité en autonomie. Conformément à l'article L. 212-1 du Code du sport, il garantit notamment la sécurité des publics dont il a la charge ainsi que des tiers concernés. L'ATE n'est pas habilité à enseigner. Le transfert de connaissances se limite aux nécessités de la conduite des activités de promenades et de randonnées et aux consignes de sécurité. D'une manière générale, et en garantissant la sécurité de tous, l'ATE :

Conduit un projet, des activités : de sorties ou randonnées équestres de découverte du rapport homme/cheval ; de sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté.

Participe : au travail, à l'entretien et au bien-être des équidés utilisés ; à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations ; à l'organisation et à la gestion des activités ; à l'accueil des publics et à l'animation de la structure ; à la promotion des activités. au sein d'entreprises, d'associations ou de services publics.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
2. Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal
3. Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer l'éducation, l'utilisation et l'entretien de la cavalerie du tourisme équestre dans le respect de son bien-être

Blocs de compétences

RNCP36133BC01 — Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre

LISTE DE COMPÉTENCES

C1 - Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre

C1.1 – Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure de tourisme équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition

C1.2 – Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de structure de tourisme équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics

C1.3 – Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure de tourisme équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptée

C2 – Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre

C2.1 – Participer à l'organisation de la structure de tourisme équestre pour proposer un programme d'activités adapté aux attentes des clients et respectant le projet de la structure équestre et en prenant en compte la réglementation en vigueur

C2.2 – Participer à la gestion du matériel et des installations en vue d'un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre en garantissant la sécurisation des personnes, des pratiques et le bien-être des équidés

C2.3 – Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir la conformité aux différentes normes et réglementations en vigueur en respectant les procédures internes communiquées

C3 – Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure de tourisme équestre dans le respect de la réglementation et de la sécurité

C3.1 – Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers

C3.2 – Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées

C3.3 – Participer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation de la structure de tourisme équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production et soutenance d'un rapport de stage · Lors d'une session de certification.

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
- Dossier de 25 pages maximum hors annexes composé de 2 parties :
 - o Bilan du stage
 - o Conception et commercialisation d'un produit de tourisme équestre
- Présentation du rapport : 15 min max. Entretien : 15 min max.

Mise en situation professionnelle « Entretien et sécurisation de la structure équestre » · Au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle

· Evaluation assurée en contrôle continu par le tuteur ou le maître d'apprentissage

RNCP36133BC02 — Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal

LISTE DE COMPÉTENCES

C1 – Concevoir un itinéraire pour proposer une sortie équestre adaptée aux publics encadrés et garantissant leur sécurité et le bien-être équin

C1.1 – Repérer les caractéristiques des publics, de la cavalerie et de l'environnement pour préparer une promenade ou une randonnée en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C1.2 – Mobiliser les connaissances et techniques du tourisme équestre pour concevoir un itinéraire en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C1.3 – Planifier le déroulement de la promenade ou de la randonnée pour proposer un déroulement adapté aux contraintes et aux attentes de la clientèle en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C2 – Conduire en sécurité une sortie équestre pour optimiser l'agrément des participants en garantissant leur sécurité et le bien-être équin

C2.1 – Mettre en œuvre les procédures pour vérifier le niveau équestre des pratiquants et l'adaptation de la cavalerie en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équidés

C2.2 – Utiliser des consignes et une communication adaptée pour optimiser l'agrément des participants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être animal

C2.3 – Adapter son intervention et l'itinéraire pour prendre en compte les capacités des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C3 – Evaluer une sortie équestre en vue d'améliorer sa pratique professionnelle et la satisfaction des pratiquants en repérant les améliorations potentielles en matière de sécurité et de bien-être équin

C3.1 – Utiliser une méthode d'analyse structurée pour évaluer le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs

C3.2 – Evaluer la pratique et la satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes animation utilisées en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal

C3.3 – Evaluer son action en vue d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production et soutenance d'un dossier roadbook · Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
- 4 itinéraires équestres s'adressant au moins à 2 publics différents et comprenant 2 promenades, 1 journée avec pause du midi et 1 randonnée avec une nuitée
- Entretien : 20 min

Mise en situation professionnelle « Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité » · Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
- Conduite d'une sortie équestre d'une durée d'une demi-journée comprenant une halte et mobilisant les techniques de matelotage

Entretien relatif à l'évaluation de la sortie équestre en sécurité · Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
- Entretien à la suite de la conduite de la sortie équestre : 10 min max

RNCP36133BC03 — Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1 – Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées
- C1.1 – Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées
- C1.2 – Evaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité
- C1.3 – Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- C2 – Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre pour gérer sa charge de travail en prenant en compte les aptitudes et le comportement des équidés
- C2.1 – Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé
- C2.2 – Evaluer l'adaptation de la cavalerie de tourisme équestre à son utilisation pour maintenir son intégrité en repérant ses caractéristiques et son état de forme
- C2.3 – Planifier l'utilisation de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau de dressage, le comportement et les risques d'emploi
- C3 – Conduire le travail de la cavalerie de tourisme équestre en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale
- C3.1 – Concevoir un programme de travail, une séance, adaptés en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés
- C3.2 – Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de renforcer des apprentissages en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée
- C3.3 – Evaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle «Soins des équidés et suivi de la cavalerie» · Au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle

- Evaluation assurée en contrôle continu par le tuteur ou le maître d'apprentissage

Mise en situation professionnelle «Démonstration technique maréchalerie» · Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
- Le candidat réalise un dépannage en maréchalerie en sécurité : 20 min

Mise en situation professionnelle «Démonstration technique équestre» · Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
-

Présentation : 15 min

- Diagnostic : 5 min
- Séance de travail commentée: 10 min
- Entretien : 10 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce la plupart du temps dans des entreprises équestres relevant des champs de l'agriculture, du sport et des loisirs ou du tourisme. L'Accompagnateur de tourisme équestre intervient au sein de toutes entreprises et

structures équestres, publiques ou privées, à but non lucratif ou commercial. L'effectif de ces entreprises varie en général entre 1 et 10 salariés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Accompagnateur de tourisme équestre

Guide de tourisme équestre

Animateur soigneur

Responsable d'écurie

Dirigeant d'un centre de tourisme équestre

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier visé relève des 2 réglementations suivantes.

Encadrement professionnel des APS

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives contre rémunération est une activité réglementée par le Code du sport dans les conditions suivantes.

Article L212-1 du code du sport

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification : 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail(...) »

Transport d'animaux vivants

Le transport des animaux vivant fait l'objet d'une réglementation européenne CE 1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport. Cette réglementation nécessite que pour tout transport professionnel d'animaux vivants une personne soit identifiée comme convoyeur et en possession d'un certificat établissant sa compétence à assurer cette fonction le CAPTAV (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d' Animaux Vivants).

Le Ministère de l'Agriculture établit une liste des diplômes titres ou certificats valant dispense du CAPTAV, et reconnait le titre à finalité professionnelle Accompagnateur de tourisme équestre comme valant dispense par l'arrêté du 12 novembre 2015 (NOR : AGRE1522528A).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 985 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée) V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	75 050
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;
- Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE ;
- Totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent ;
- Répondre aux exigences techniques vérifiées par les 2 tests suivants :
 - o Test technique à cheval
 - o Test d'orientation pédestre

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé :

- du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury
-

d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.

Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement

du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Le jury est composé :

- du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury
-

d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.

Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement

du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé :

- du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury
- d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.

Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement

du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé :

- du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury
- d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.

Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement

du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé :

- du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury
- d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.

Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement

du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 867 €
Selon la branche	5 900 € – 7 967 €
Prise en charge	Branches concernées
6 867 €	Valeur par défaut · 209 branches

7 967 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 000 €	CPNEFP hôtellerie de plein air
6 600 €	CPNE des entreprises équestres
5 900 €	CPNEF des organismes de tourisme

Base légale

Date de décision	26/01/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/01/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	143	3	89 %	—
2018	114	2	88 %	71 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP9083

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41108

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://metiers.ffe.com/accompagnateur-de-tourisme-equestre-ate/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36133/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	245
Parcours menés à terme	242
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	328
Montant total engagé	1 057 260 €
Coût moyen par dossier	3 223 €
Durée moyenne	393 h

Période	03/2020 – 01/2025
France compétences	57 %
France Travail	27 %
Reste à charge titulaire	9 %
Régions	3 %
État	2 %
OPCO	1 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.